

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 7 JUIN 2016

**Présents :** Mamar Cheikhelard, Alain Clave, Françoise Dubost, Bernard Dumas, Jean Gauvain, Béatrice Héliot, Gisèle Justum, Dominique Le Roux, Marie-Jeanne Mamontoff, Dominique Ogée, Yvon Rey, Jean Tissot

**Excusée :** Danièle Dubois

### 1°) Démission de Jean-Baptiste Mattei

Bernard Dumas annonce au Conseil Syndical qu'il a pris acte de la démission de Jean-Baptiste Mattei que celui-ci lui avait adressée par courriel le 11 mai.

### 2°) Causes du retard de la peinture du bandeau rue Dunois

Ce retard est dû aux intempéries, les joints d'étanchéité qui ont été refaits devant être parfaitement secs avant d'entreprendre la peinture.

Par ailleurs une fuite d'eau a été détectée à côté d'un joint d'étanchéité. Son origine va être recherchée avant d'effectuer les travaux sur un support qui doit être parfaitement sain.

### 3°) Elargissement de l'appel d'offres concernant les travaux de rénovation des paliers

Les 2 réponses existantes au moment de l'Assemblée Générale (*Central Peinture et Hervé Entreprises*) sont mises en concurrence avec 2 nouvelles entreprises (*JFR et Séguin Lévy*) et une 3<sup>ème</sup> non encore déterminée, soit 5 au total.

### 4°) Organisation du travail du Conseil pour la rénovation des paliers

Une commission « travaux » regroupant M. Cheikhelard, F. Dubost, B. Héliot, G. Justum, D. Le Roux et D. Ogée, autour de B. Dumas, est chargée de l'élaboration d'un cahier des charges, puis de présenter à l'ensemble du Conseil Syndical différentes possibilités et une première sélection de matériaux et de couleurs.

La première réunion de cette commission se tiendra le 22 juin à 15h.

### 5°) Point financier après 8 mois d'exercice comptable

D. Le Roux indique que selon un arrêté provisoire des comptes au 31 mai 2016, soit à 67% du temps d'exercice comptable de 12 mois, 61% du budget est consommé. Ce qui est donc satisfaisant.

La situation de la trésorerie est bonne.

A regretter cependant de nouveaux impayés de SCI Rives Dunois, dont le retard de paiement de 3 trimestres avait été apuré avant l'Assemblée Générale. *Pour mémoire, les frais de procédure nécessités par le règlement des impayés de cette même société il y a 2 ans avaient déjà coûté 5 000 euros à la copropriété.*

Par ailleurs, D. Le Roux va envoyer un courrier au Syndic concernant différents points à supprimer dans la facturation (frais de vacation, frais d'expédition des comptes). Loiselet continue de les compter comme si le contrat n'était pas forfaitaire. Cela est dû au système de

fonctionnement de la comptabilité du syndic, ces frais apparaissant ensuite annulés dans les comptes à la fin de l'exercice budgétaire.

La séance est levée à 22h10 et la prochaine réunion du conseil se tiendra le mardi 13 septembre 2016.